

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL**

Nombre de Membres

Séance du 19 juin 2026

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf juin à 9h00,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Sens du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation

Le 15 juin 2026

Date d'affichage :

Le 15 juin 2026

Présents : Mmes et Mrs les conseillers : Mmes : ALMERAS Sylvie, ASSAUD Chloé, BASIRE-BONNAFFOUX Sandra, SALIGNAC Michèle, VASINA Pauline, Mrs : BONNAFFOUX Mickaël, BRUN Jean Luc, CARRETTA Thierry, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusée : Mme ESMIEU Séverinne (pouvoir à M. SIMOND Régis).

Absents : Mme MARY Pauline, M. FISLER Quentin

Secrétaire de séance : Mme VASINA Pauline.

Objet : Retrait délibération relative à la Création de la Commission tourisme, aménagement station. Désignation des membres de la commission aménagement station

Vu l'article L.2121-22 du CGCT,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de diverses commissions municipales permanentes et de procéder à la désignation des membres issus uniquement du Conseil Municipal devant y siéger.

Considérant :

- Le classement de la Risoul en station de tourisme,
- L'importance de procéder à des travaux et aménagements visant à améliorer le parcours client,

Monsieur Le Maire propose de créer une commission municipale spécifique dénommée « aménagement station » et de procéder à la désignation de ses membres.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, M. Le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose de nommer :

Mmes et Mrs les conseillers : Mmes : ALMERAS Sylvie, ASSAUD Chloé, BASIRE-BONNAFFOUX Sandra, ESMIEU Séverine, MARY Pauline, SALIGNAC Michèle, VASINA Pauline, Mrs : BONNAFFOUX Mickaël, BRUN Jean Luc, CARRETTA Thierry, FEUILLASSIER Sylvain, FISLER Quentin, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, SIMOND Régis, sous la présidence de M. BONNAFFOUX Mickaël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé de M. le Maire,

DECIDE la création de la commission aménagement station telle que proposée,

DECIDE la désignation des membres de la commission aménagement station à main levée

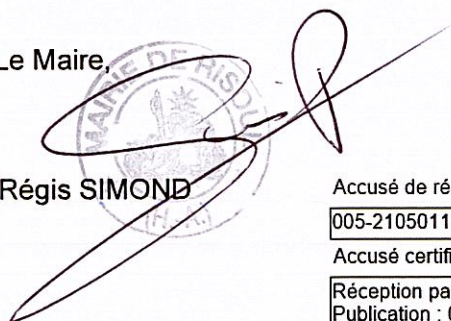
APPROUVE les membres désignés ci-dessus sous la présidence de M.BONNAFFOUX Mickaël, dans la commission aménagement station ainsi créée.

La délibération n°2026/044 du 27 avril 2026 est retirée et remplacée par la présente délibération concernant la commission aménagement station.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Régis SIMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260709-D2026-064b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Publication : 09/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La Secrétaire de Séance

Pauline VASINA



La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.